

Première Usine

Appel à projets



Une aide pour les PME et start-up INNOVANTES

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, l'appel à projets « Première usine », opéré par Bpifrance, vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles ou PME innovantes. Les ETI peuvent également déposer une demande, lorsque celle-ci présente des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance.

Typologie des investissements éligibles

- 1ère unité de production industrielle
- 1ère industrialisation d'une production innovante
- Ligne pilote pour 1ère commercialisation/essais ou production chez un tiers
- Extension technologique d'un premier site de production
- Plateforme industrielle mutualisée



Quels soutiens ?

Subvention (60%) et avances récupérables (40%) avec un taux d'intervention de 20 à 30% des dépenses éligibles sur une assiette de dépenses > 5M€

Quel démarche ?

1. Un dossier de candidature allégé à soumettre à la date de relève
2. Puis un dossier complet si le porteur passe les premières étapes du processus de sélection



Dépôts

3 relèves/an jusqu'au 15 décembre 2026. En 2022, les relèves seront :

- 5 avril,
- 13 septembre
- 13 décembre

